

Discours de M. de Jessé, nouveau président, lors de la séance du 30 août 1790

Joseph-Henri, baron de Jessé

Citer ce document / Cite this document :

Jessé Joseph-Henri, baron de. Discours de M. de Jessé, nouveau président, lors de la séance du 30 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 août au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 413;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8115_t1_0413_0000_8

Fichier pdf généré le 08/09/2020

rural, et le comité vous en doit l'idée. Tous vos principes, tous vos travaux, tous vos discours, tous vos projets nous ont paru marcher vers ce but. Par la suppression de la gabelle et de la dime, par l'anéantissement de mille privilèges oppresseurs, par le reculement des barrières aux frontières, par la suppression du régime vexatoire des droits d'aides, n'avez-vous pas, on n'avez-vous point constamment brisé quelques chaînes de l'agriculture et du commerce? Le comité n'a donc qu'adopté le principe que partout vous avez consacré, et il n'aura d'autre mérite que d'avoir gravé le dernier mot de l'inscription sur le monument qui est votre ouvrage.

M. le Président. L'Assemblée va se retirer dans ses bureaux pour procéder à la nomination de son président.

(La séance est levée à trois heures.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DE JESSÉ.

Séance du lundi 30 août 1790 (1).

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin.

M. Gillet de La Jacqueminière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

(Ce procès-verbal est adopté.)

M. Malouet. Vous avez renvoyé hier à votre comité des colonies une adresse des habitants des Indes-Orientales, demeurant à Paris. Précédemment, vous aviez ordonné le renvoi à votre comité d'agriculture et de commerce de diverses pétitions relatives à l'évacuation de Pondichéry : je crois qu'il serait convenable que les deux comités s'occupassent ensemble de ces diverses réclamations.

(Cette proposition est adoptée.)

M. Dupont (de Nemours), président, fait connaître le résultat du second tour de scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée. M. de Jessé a réuni la majorité des suffrages pour la présidence. Il dit ensuite :

« Messieurs, je n'avais eu l'honneur de vous promettre que du zèle, pour remplir les fonctions que vous m'avez confiées, et du courage pour maintenir votre dignité; je n'ai manqué ni de l'un, ni de l'autre; votre indulgence couvrira le reste. »

M. de Jessé, nouveau président, prend le fauteuil et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, appelé par votre choix à l'honneur inestimable de prononcer vos décrets, d'être momentanément l'organe de la loi qui va régir l'Empire français, je vous prie de recevoir l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance; je reconnais n'avoir point mérité ces bontés si flatteuses, et je me demande quelles qualités peuvent me les avoir obtenues, dans une Assemblée où tant de talents distingués, tant de vertus civiques appelaient votre préférence. Vous avez

peut-être cru remarquer en moi, et vous avez récompensé avec munificence, quelque amour du bien et de la concorde, et une persuasion profonde que les révolutions commencées par le courage ne se consolident que par la modération. Ce sont vos sentiments; ils marquent déjà de leur empreinte la fin de vos travaux. C'est à vous qu'il appartient de montrer que, dans le champ de la victoire, le fort et le prudent s'arrêtent où le vainqueur ordinaire s'ensevelit sous son propre trophée.

« Hâtez-vous, Messieurs, de faire parvenir à son achèvement cette Constitution si désirée; séparez-la de tout travail étranger; n'admettez même qu'avec la plus grande réserve celui qui ne serait qu'accessoire : ses ennemis seraient ceux qui voudraient l'étayer de toutes les parties qui peuvent la rendre parfaite; car, dans une époque où la nation française est affamée du bonheur qu'elle lui promet, tout ce qui n'est pas elle est contre elle : ni le temps présent, ni la postérité ne vous accuseront de n'avoir pas assez aimé la liberté, de n'avoir pas assez fait pour elle. Votre renommée est désormais hors du domaine des hommes et des événements. Vous avez posé des bases vastes comme le génie, immortelles comme le temps; vous laisserez dans votre Constitution un mode réparateur des défauts inséparables des conceptions humaines. Vous avez donc tout fait pour la France, vous avez tout fait pour le monde entier, qui attend avec une impatience avide le succès de votre sublime expérience.

« Il serait ou compromis, ou détruit, si, par une marche rapide, vous ne parveniez à achever de démarquer les pouvoirs, l'ordre public, épouvanter les méchants dont l'espoir calomnie les temps de révolution, et rassurer les bons, seuls hommes avec qui les lois, ces filles du ciel, aient voulu contracter alliance.

Frappé de ces idées je payerai mon faible tribut à la chose publique, en essayant de hâter vos délibérations, autant que pourront le permettre l'importance de vos décisions et les principes de l'inflexible justice. Je succède à un homme dont les veilles ont de quoi nous instruire souvent et nous étonner toujours, et qui, dans plusieurs genres, a cherché à accélérer les progrès de l'art social. La force de ses titres fait ressortir la faiblesse des miens, et sa richesse mon dénuement; mais si je ne me dissimule point combien la tâche que vous m'imposez est difficile, j'espère aussi que vos bontés, qui me l'ont prescrite, voudront m'aider à la remplir : je ferai sans doute des fautes; mais elles seront seulement d'esprit : mon cœur ne peut connaître que l'amour de la patrie, le désir de sa prospérité et l'abnégation de tout sentiment particulier devant l'irréfragable loi de la majorité de ses législateurs.

(L'Assemblée vote des remerciements à M. Dupont (de Nemours) pour sa présidence.)

M. d'Estourmel fait lecture d'une lettre et d'une adresse des officiers, sous-officiers et cavaliers du régiment du commissaire-général de la cavalerie, portant adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale, notamment à celui du 6 août dernier.

L'Assemblée décrète que l'adresse sera honorablement mentionnée et que la lettre sera insérée au procès-verbal, ainsi qu'il suit :

« Monsieur le Président, le régiment du commissaire-général de la cavalerie, au retour de ses députés à la fédération générale du 14 juillet

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.